



COMPTE PRIVE

Marseille / 13



Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel SNCF
Elaboration du Plan de Continuité d'Activité

La Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF (CPRPSNCF) :

Organisme de sécurité sociale dédié au personnel de la SNCF créé le 30 juin 2007, la CPRPSNCF gère les risques maladie, maternité, vieillesse, invalidité et décès en mission propre, et le risque chômage, la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, pour le compte de la SNCF.

Le siège, situé à Marseille 3ème, abrite les services administratifs et le centre informatique. Des antennes au nombre de 14 et 7 points d'accès périodiques assurent la proximité envers les assurés et sont répartis en divers points du territoire français.

Caractéristiques de la prestation SRC :

- Type : AMOA PCA
- Durée : 9 mois
- Profil intervenant : Consultant Senior SSI



Caisse de Prévoyance
et de Retraite
du personnel de la SNCF

Sur le plan opérationnel :

La CPRPSNCF est divisée en 8 divisions :

- La division des Systèmes d'Information
- La division Protection Sociale et Communication
- La division du Pilotage Economique
- La division Direction
- La division des Pensions
- La division des Travaux Immobilier et des Services Généraux
- La division de l'Assurance Maladie
- La division Ressources Humaines

La division des Systèmes d'Information :

La CPRPSNCF s'articule autour de quatre grands domaines fonctionnels :

- Trois systèmes d'information portant sur le cœur de métier (maladie, vieillesse et mandat de gestion SNCF)
- Un SI commun qui comprend toutes les fonctionnalités nécessaires au bon fonctionnement de la caisse et de son SI.

PRA : Acronyme de plan de reprise des applications, il définit les procédures de sauvegarde et de redémarrage des applications de son périmètre sur un site distant (site de secours) mis à disposition par un prestataire de secours informatique. La CPRPSNCF possède deux PRA :

- Pour son SI d'assurance maladie en s'appuyant sur un partenariat avec la MSA (utilisant des outils sous Unix),
- Pour son SI d'assurance retraite restant majoritairement sous GCOS8

PCA : Dans l'environnement CPRPSNCF, on nomme PCA (plan de continuité d'activité), les procédures décrivant l'organisation et les moyens mis en œuvre pour assurer la continuité ou la reprise de l'activité de la CPRPSNCF suite à un sinistre. Le PCA englobe les PRA. Il devra établir les liens fonctionnels entre les deux plans de secours (PRA) dont dispose la CPRPSNCF et les conditions de leurs déclenchements en fonction d'une grille d'analyse d'un sinistre éventuel.

La prestation a couvert les activités suivantes :

Rédaction du PCA général :

- La déclinaison des processus critiques de la CPRPSNCF
- La cellule de crise de direction, son organisation, ses rôles et ses fonctions dans les différents scénarii découlant de l'analyse des éléments sinistrés
- Les scénarios de sinistre envisagés décrivant les déclenchements des PRA

Rédaction d'un PCA local à chaque division métier :

- Les rôles métier jugés indispensables au fonctionnement du domaine, valorisés par le nombre d'intervenants strictement nécessaires.
- Les applications du domaine jugées indispensables qui doivent faire partie des PRA.
- Déclinaison locale du PCA général, ce plan décrira également l'organisation d'une cellule de crise locale à chaque division.

Planning :

La prestation s'est déroulée sur une période de 9 mois et a nécessité :

- 20 réunions d'interview
- 4 Comité Projet pilotés par le DSI et le RSSI
- 4 Comité de Pilotage avec le comité de direction de la CPRPSNCF
- Plusieurs réunions de travail avec le RSSI
- Des réunions de restitution par division
- Une restitution générale